

Référence : C.N.220.2015.TREATIES-XI.B.16.43 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS

GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 43. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION DES VITRAGES DE SÉCURITÉ ET DE L'INSTALLATION
DE CES VITRAGES SUR LES VÉHICULES

CORRECTION AU RÈGLEMENT NO 43

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Lors de sa cinquantième-neuvième session qui a eu lieu le 11 mars 2015, le Comité administratif de l'Accord susmentionné a adopté certaines corrections aux textes authentiques anglais, français et russe du Règlement no 43.

On trouvera ci-joint le procès-verbal dressé en conséquence. Le texte des corrections en question (ECE/TRANS/WP.29/2015/34) peut être consulté sur le site de la Division des Transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gen2015.html>.

Le 8 avril 2015



À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <https://treaties.un.org>.



AGREEMENT CONCERNING THE ADOPTION OF
UNIFORM TECHNICAL PRESCRIPTIONS FOR
WHEELED VEHICLES, EQUIPMENT AND PARTS
WHICH CAN BE FITTED
AND/OR BE USED ON WHEELED VEHICLES
AND THE CONDITIONS
FOR RECIPROCAL RECOGNITION OF
APPROVALS GRANTED ON THE BASIS OF
THESE PRESCRIPTIONS.
DONE AT GENEVA ON 20 MARCH 1958

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES
APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES,
AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET
LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE
RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS
DÉLIVRÉES CONFORMÉMENT À CES
PRESCRIPTIONS.
FAIT À GENÈVE LE 20 MARS 1958

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN
CORRECTIONS TO REGULATION
NO. 43 ANNEXED TO THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL RELATIF À CERTAINES
CORRECTIONS AU RÈGLEMENT
NO 43 ANNEXÉ À L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the above
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de dépositaire
de l'Accord susmentionné,

WHEREAS the Administrative
Committee of the above Agreement, at
its fifty-ninth session, held on
11 March 2015, adopted certain
corrections to Regulation No. 43
("Uniform provisions concerning the
approval of safety glazing materials
and their installation on vehicles.")
(ECE/TRANS/WP.29/2015/34),

ATTENDU que le Comité
administratif, lors de sa cinquante-
neuvième session qui a eu lieu le
11 mars 2015, a adopté certaines
corrections au Règlement no 43
 (« Prescriptions uniformes relatives
à l'homologation des vitrages de
sécurité et de l'installation de ces
vitrages sur les véhicules. »)
(ECE/TRANS/WP.29/2015/34),

HAS CAUSED the said corrections
to be effected in the English,
French and Russian authentic texts
of Regulation No. 43.

A FAIT PROCÉDER auxdites
corrections dans les textes
authentiques anglais, français et
russe du Règlement no 43.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Miguel de Serpa Soares, Under-
Secretary-General and United Nations
Legal Counsel, have signed this
Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Miguel de Serpa Soares, le
Secrétaire général adjoint aux
affaires juridiques et Conseiller
juridique des Nations Unies, avons
signé le présent procès-verbal.

Done at Headquarters,
United Nations, New York, on
8 April 2015.

Fait au Siège de l'Organisation,
Nations Unies, New York, le 8 avril
2015.

Miguel de Serpa Soares